

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025\_039**  
**du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 14 mai 2025**

**Point n° 3. « Affaires statutaires »**

3.5 Désignation de trois représentants (trois titulaires) et trois suppléants, membre du Conseil d'Administration, appelés à siéger à la commission de la formation permanente

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 10 Total : 36	Suffrages exprimés : 36 Pour : 36 Contre : 0

**VU** les statuts de la commission de la formation permanente de l'université Marie et Louis Pasteur.

L'article 2.1 des statuts de la Commission de formation permanente prévoit qu'elle comprenne « 3 représentants élus du Conseil d'administration, ou leur suppléant ».

Il revient aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, trois titulaires et trois suppléants appelés à siéger à la Commission de la formation permanente pendant la durée de leur mandat.

Un appel à candidatures est effectué en séance. Mme Marie-Pascale BEHRA, Mme Nadège POINSOT et M. Romain BIARD se portent candidats en tant que titulaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent ces candidatures, en tant que titulaire.

Besançon, le 14 mai 2025



Pour la Présidente et pour le président,  
Le directeur général des services

  
Thierry CAHUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*